

Règlement financier 2026-2027

Enseignement Supérieur

Annexe à la Convention de Scolarisation

L'intégralité des informations tarifaires est consultable sur le site internet de l'établissement

1. La contribution des familles

Elle participe aux dépenses liées au **caractère propre** de l'établissement, à l'entretien et au renouvellement de l'immobilier et des équipements nécessaires, ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement catholique, diocésain et lassallien.

Pour l'ECAM, la contribution des familles prend aussi en compte le coût de l'enseignement.

Elle comprend également la part fixe des **frais de restauration**. La part variable de ces frais s'ajoute à votre facture. Cette dernière dépend du nombre et de la composition des repas pris par l'étudiant.

L'ensemble de la contribution est **annualisé** et tient compte des périodes de vacances et de stage, des sorties et voyages scolaires. Enfin, la contribution est **modulée, en fonction des revenus de chaque famille**.

2. Le montant de votre contribution

A l'aide de votre dernier **avis d'imposition** (avis 2025 pour les revenus 2024), calculez votre **quotient familial** afin de déterminer votre catégorie (QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales) puis vérifiez la contribution correspondante.

Quotient Familial	Catégorie	Quotient Familial	Catégorie
QF < 5 000 €	I	20 001 € < QF < 35 000 €	V
5 001 € < QF < 10 000 €	II	35 001 € < QF < 45 000 €	VI
10 001 € < QF < 15 000 €	III	45 001 € < QF < 55 000 €	VII
15 001 € < QF < 20 000 €	IV	QF > 55 001 €	VIII

CONTRIBUTION FAMILIALE montants annuels en €			
Catégorie	CPGE	BTS	CYCLE ECAM
I	1 995	1 403	3 701
II	2 491	1 737	3 701
III	2 941	2 033	4 284
IV	3 447	2 387	4 495
V	3 699	2 558	4 924
VI	3 892	2 693	5 695
VII	4 025	2 782	5 778
VIII	4 123	2 850	5 920

Nous vous remercions de bien vouloir **nous adresser copie de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024**. À défaut, la tranche la plus élevée (VIII) est appliquée.

- **Séjour d'études** : les étudiants de PTSI, ECAM 2 et BTS ATI 2 partent une semaine en voyage d'études dans le centre Lassallien « La Ruche » en Haute-Savoie. Le coût – non compris dans les tarifs ci-dessus – avoisine les 700 € tout compris (hébergement, repas, transport, cours et activités). Cette somme est facturée aux familles et annualisée.
- Les étudiants du Cycle ECAM doivent s'acquitter de la **CVEC** (Contribution de Vie Etudiante et de Campus : loi n°2018-166 relative à l'orientation et la réussite des étudiants : [Accueil - CVEC, Contribution de vie étudiante et de campus](#)). (Montant 2025-2026 : 105 €).

3. Les aides et réductions

- Les étudiants souhaitant bénéficier d'une bourse du CROUS peuvent se rendre sur le site : [Simulateur de bourse - Site du réseau des Crous](#) (Crous de Lyon pour les Ecam) ou contacter le secrétariat des élèves.
- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à solliciter le service comptabilité (y.comte@passy-buzenval.com)

Ce règlement financier a été actualisé avec un objectif de solidarité.

4. La résidence étudiante

Résidence Etudiante en option montants annuels en €			
Catégorie	CPGE	BTS	CYCLE ECAM
I	4 028	2 016	4 009
II	5 038	2 539	4 009
III	5 951	3 018	5 790
IV	7 013	3 542	6 103
V	7 524	3 803	7 397
VI	7 973	4 001	7 989
VII	8 241	4 139	8 065
VIII	8 443	4 242	8 303

Pour un étudiant, il convient d'ajouter le coût de la résidence étudiante à celui de la contribution familiale.

Le tarif comprend, les frais d'hébergement et d'encadrement, le goûter et le petit-déjeuner, ainsi que la part fixe des déjeuners et des dîners. S'ajoute à cette somme la part variable des déjeuners et des dîners.

Un **dépôt de garantie** de 250 € est demandé à l'inscription. Il est **encaissé et conservé** durant toute la présence de l'étudiant à l'internat. Un état des lieux est réalisé à l'entrée dans la chambre. Toute détérioration fera l'objet soit d'un débours déduit lors de la restitution du dépôt de garantie, soit d'une facture en cours d'année. Les chambres de l'internat restent à la disposition de l'établissement durant les vacances (pour tous) ainsi que durant les week-ends, jours fériés et chaque fois que de besoin (sauf pour les 7/7).

5 Les frais variables de restauration

Les frais variables de restauration (part alimentaire) sont facturés à chaque passage de l'étudiant au restaurant scolaire selon les tarifs et modalités suivants :

Coût de la restauration	
Déjeuner	L'étudiant compose son menu à son gré. Chaque élément est facturé (tarifs détaillés consultables sur le site internet). Pour la cafétéria, un compte différent doit être approvisionné.
Dîner	L'étudiant compose son menu à son gré. Chaque élément est facturé.

Tout étudiant doit présenter sa carte d'identité scolaire pour accéder au self ou à la cafétéria. Un ticket, sur lequel figurent les consommations du jour ainsi que le solde restant, lui est remis à chaque passage.

6 Les cotisations volontaires

APEL – Association des Parents de l'Enseignement Libre

Montant : 26 € par famille

L'APEL représente toutes les familles de l'établissement. Elle leur permet d'exercer pleinement leur rôle au sein de la communauté éducative, les accompagne et leur propose conférences, sorties culturelles et actions en faveur des jeunes (détails sur www.apelpassy.fr). La cotisation inclut l'abonnement à la revue *Famille et éducation*.

AEPB – Association d'Entraide de Passy Buzenval

Montant : 3 € de droit d'entrée + 36 € par élève (18 € à partir du 2^e)

En cas de décès d'un parent d'élève adhérent, l'AEPB prend en charge la contribution des familles, les frais de demi-pension et d'internat. Après examen des demandes, l'association attribue des aides financières temporaires sous forme de bourses d'études.

Elle aide également les familles à faire face aux frais générés par les projets pédagogiques ou pastoraux lorsque leur situation ne le permet pas.

Contribution immobilière

Montant : 50 € par élève et par trimestre

Cette contribution est destinée à financer la mise en conformité et l'accessibilité des locaux. Elle est indispensable à l'équilibre financier de l'établissement.

Revue La Salle Liens International

Montant : 11.90 € par famille

« **La Salle Liens International** » est la revue officielle du réseau des établissements sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle est expédiée au domicile des familles.

7 La facturation et les règlements

Votre **facture annuelle** est établie en septembre. En cours d'année, une facture supplémentaire est éditée pour tout nouvel événement (projet, voyage pédagogique, perte de carte étudiant...). Ces factures, ainsi que votre situation comptable, sont consultables à tout moment sur www.ecoledirecte.com. Les factures peuvent être exceptionnellement adressées par courrier, sur demande, auprès du service comptabilité.

La **part variable des frais de restauration** est prélevée mensuellement sur la base des consommations du mois précédent. Vérifiez régulièrement ces consommations sur www.ecoledirecte.com.

Exception pour la cafétéria : le compte de l'étudiant doit être directement approvisionné via votre espace sur www.ecoledirecte.com.

En cas de départ en cours d'année, un avoir est calculé au prorata temporis sur la contribution des familles, les cotisations restant acquises car versées aux divers organismes en début d'année. Tout mois commencé est dû.

Les règlements se font **par prélèvement** (9 opérations d'octobre à juin – début de mois). Un autre moyen de règlement peut exceptionnellement être accordé sur demande motivée auprès du chef d'établissement. En cas de retard de paiement, l'AGPP se réserve le droit de présenter les créances non réglées à son cabinet de recouvrement qui opérera selon les modalités de son mandat.

8 Autres frais

Chaque nouvel étudiant se verra remettre, en début d'année, une carte d'identité scolaire valable pour l'ensemble de sa scolarité. Cette carte est facturée 15€. Elle fera l'objet d'une mise à jour à chaque rentrée scolaire. En cas de perte ou de vol, elle devra être rachetée.